

Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Bureau du 8 septembre 2025

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINTE-FEYRE le 8 septembre 2025 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2025

Présents : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; HAMONEAU Nicolas ; MONDON Thierry ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : GASPARD Isabelle

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe
VIRMONT Fabien donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain

Membres : 29

Présents : 18

Votants : 21

Délibération n°2025-107

Code nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Constitution des provisions pour dépréciation de créances irrécouvrables

Monsieur le Président rappelle, en application des dispositions de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales, l'obligation à constituer une provision pour risques et charges dès que les restes à recouvrer sur comptes de tiers paraissent compromis.

Monsieur le Président présente les taux qui seraient appliqués pour 2025, pour le calcul des provisions :

TAUX 2025	Statut HELIOS
0	ANV en cours
	ANV juin 2025
	Mise en demeure personnes publiques acte créé
	SATD bancaire Mainlevée totale
	SATD bancaire positive
	SATD employeur Acte de poursuite annulé
	SATD Positive
25	Délai accordé
35	SATD (en cours)
	SATD bancaire acte créé
	SATD bancaire Acte de poursuite annulé
	SATD bancaire positive sans provision
	SATD employeur acte créé
	SATD employeur notifié
	SATD employeur Tiers détenteur saisi par un autre créancier

	Phase communatoire en cours
	SATD bancaire négative
	SATD employeur Concurrence avec prise de rang
50	SATD employeur Décédé
	SATD employeur négative
	SATD employeur positive sans provision
	SATD employeur Relance SATD absence de réponse
	ANV A VENIR
	ANV en cours
100	Attente réponse huissier ou TI
	Liquidation judiciaire
	Saisie vente pv carence
	Surendettement - suspension des poursuites

ANV Admission en Non-Valeur
SATD = Saisie Administrative à Tiers Détenteur

En conséquence, il présente les montants réajustés des provisions à constituer en 2025, relatifs aux créances douteuses antérieures à 2024 :

RÉFÉRENTIEL	MONTANT DES CRÉANCES DOUTEUSES ANTÉRIEURES À 2024	PROVISIONS ENTRÉES	TAUX Moyen
EVOLIS	1 862,08	378,60	20%
Gestion des déchets	30 548,80	13 611,91	45%
Prestation déchets	2 852,79	477,72	17%
SPANC	65 342,43	15 068,00	23%
Assainissement Collectif	3 512,48	726,04	21%
Voirie Aménagement	-	-	0%
Travaux	-	-	0%



Après délibération, le bureau décide à l'unanimité :

- D'accorder la constitution des provisions selon les critères proposés.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **25 SEP. 2025**